

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CD640

présenté par

Mme Beauvais, M. Saddier, Mme Louwagie, M. Bazin, M. Verchère, M. Cordier,
Mme Valérie Boyer, M. Lurton, M. Abad, M. Leclerc, M. Rolland, M. Vialay, Mme Poletti et
M. Descoeur

ARTICLE 25 BIS

I. – À la dernière phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« ou en hydrogène »

les mots :

« , en hydrogène ou en superéthanol E85 ».

II. – À la même phrase, après la deuxième occurrence du mot :

« émissions »,

substituer au mot :

« ou »

le signe :

« , ».

III. – À la même phrase, après la troisième occurrence du mot :

« émissions »,

insérer les mots :

« ou la conversion des véhicules à motorisation essence en motorisation à carburant modulable
essence - superéthanol E85 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à l'insertion au sein de l'article 25 *bis* du superéthanol E85, celui-ci ayant été omis dans la liste des carburants alternatifs permettant de réduire les émissions. La contribution très significative du Superéthanol E85 à la transition énergétique (réduction de 50 % des émissions nettes de gaz à effet de serre et réduction de 90 % des émissions de particules par rapport à l'essence) doit, en effet, être accompagnée et encouragée puisque grâce à l'homologation des boîtiers de conversion E85, ce carburant est désormais accessible à 90 % du parc automobile fonctionnant à l'essence, à la condition de les doter d'un boîtier de conversion E85.

Il paraît donc important que les autorités contribuent à renforcer le maillage des stations-services délivrant du biocarburant ce d'autant que certaines régions dont celles du Grand Est, des Hauts de France notamment se sont engagées pour soutenir financièrement les particuliers qui souhaitent réaliser cette installation sur leur véhicule. Par ailleurs, le déploiement de véhicules roulant au superéthanol E85 allant dans le sens du développement de véhicules à faibles et très faibles émissions, l'installation de boîtiers de conversion E85 flexfuel doit également être mentionnée à cet article dans les procédés de conversion énumérés ce qui incitera d'autant les constructeurs automobiles à proposer des véhicules neufs équipés de ces boîtiers ou encore à maintenir la garantie constructeur sur les véhicules convertis.